

NOMINATION DES NOUVEAUX ARRIVÉS. — 108675. 10 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108676. 11 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108677. 12 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108678. 13 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108679. 14 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108680. 15 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108681. 16 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108682. 17 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108683. 18 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108684. 19 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108685. 20 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108686. 21 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108687. 22 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108688. 23 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108689. 24 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108690. 25 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108691. 26 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108692. 27 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108693. 28 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108694. 29 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108695. 30 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...
108696. 31 juillet. — De Vienne. Principe de l'interposition d'un...

de régler et de coordonner tout ce qui a rapport aux engagements volontaires ou conditionnels.

Nous avons demandé, il y a déjà quelque temps, pourquoi les anciens sous-officiers de mobilisation jouissaient pas des mêmes avantages que les anciens sous-officiers de l'armée active par rapport aux examens pour les grades de la réserve et de l'armée territoriale. Nous faisons valoir alors cette raison, suivant nous décisive, que tous, ou presque tous, ils ont fait campagne en 1870, — et quelle campagne! — qu'ils ont vu le feu, enfin qu'ils ont été des soldats.

Il paraît que ces réflexions ont frappé plusieurs esprits judicieux et que M. le ministre de la guerre descendrait de jour en jour plus favorable à l'idée d'assimiler, dans une certaine mesure, les mobiles à leurs camarades de la portion active de nos forces nationales.

Un de nos honorables députés du Nord aurait accueilli, nous dit-on, la réclamation des anciens sous-officiers intéressés et n'y épargnerait pas ses soins et toute l'autorité que lui donne sa haute position législative.

Nous serions, après cela, d'ajouter à nos premiers arguments une réflexion qui, croyons-nous, a bien sa valeur dans les circonstances où nous nous trouvons.

Beaucoup d'anciens sous-officiers de l'armée sont dans une situation de fortune devant les dépenses, assés considérables pour un budget, d'un équipement d'officier, et, qu'on en soit bien persuadé, c'est là un des motifs déterminants de l'abstention d'un grand nombre au moment des examens. Or, ce motif n'existe pas pour les anciens mobiles.

L'amour du galon les a peut-être bien portés d'abord à solliciter, en 1866, des grades de sous-officiers, mais depuis, ils ont dû apprendre tout ce que ces grades ont de sérieux et, pour la plupart, ils sont capables d'y faire honneur, sans que la crainte d'une dépense, pour eux si importante, puisse les faire reculer.

Il y aurait là d'ailleurs, nous le répétons, une injuste distinction à faire disparaître, et nous avons tout lieu de croire qu'on s'en occupe en ce moment.

Le Journal officiel publiait cette semaine le rapport fait au nom de la commission d'enquête sur l'exploitation des tabacs et des poudres, sur l'exploitation des tabacs et l'organisation administrative de la régie, par M. Victor Hamille.

Ce rapport est certainement trop long pour que nous puissions l'analyser ici, (il ne contient pas moins, en effet, de 34 colonnes de texte, et ce n'est pas tout.) Mais nous voulons en détacher au moins quelques renseignements qui pourront intéresser la classe si nombreuse des fumeurs.

En 1835, la France possédait seulement 40 manufactures, qui fournissaient 13 millions de kilogrammes de tabac; depuis cette époque, 8 nouveaux centres de production ont été créés, mais nous ne les avons pas énumérés par la perte de l'Alsace-Lorraine.

Les saumons de l'ombre-chevalier et du lavaret est interdite chaque année du 20 octobre au 31 janvier inclusivement, tant à la mer, le long des côtes, que dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux où les eaux sont salées.

Art. 2. — Les dimensions au-dessous desquelles les espèces vivantes alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées, ne pourront être pêchées, achetées, vendues, transportées, exportées ou employées à un usage quelconque, sont déterminées comme suit :

1° Les saumons et anguilles, 25 centimètres de longueur ;
2° Les truites, ombres-chevaliers, ombres communes, moyes, brêmes, aloses, lamproies, esturgeons et lavarets, 14 centimètres de longueur ;
3° Les soles, plies et flets, 10 centimètres de longueur.

La longueur des poissons mentionnés sera mesurée de l'œil à la naissance de la queue.

Les prescriptions qui précèdent sont applicables aux poissons pris à la ligne flottante.

On vient de recevoir au ministère de l'intérieur la statistique des travaux accomplis dans l'année précédente par les sous-préfets de préfecture dans les 86 départements de France.

Les chiffres accusent une certaine décroissance dans l'année. Le nombre des affaires contentieuses jugées en séance publique est de 343,546; le nombre des affaires administratives est de 34,000, celui des affaires contentieuses non portées en séance publique de 71,000.

Les affaires relatives aux élections eurent dans ce chiffre pour 3,982; elles n'avaient été, en 1873, qu'au nombre de 254.

Les conseils de préfecture les plus chargés sont ceux de la Seine, qui a jugé, en 1874, 20,908 affaires; de l'Aisne (11,080); de Seine-et-Oise (10,000); du Nord, de la Seine-Inférieure et du Pas-de-Calais. Les moins chargés ont été ceux des Hautes-Alpes, de la Lozère, des Alpes-Maritimes et du Morbihan.

Une déconfiture commerciale fait en ce moment beaucoup de bruit à Mons, dit l'Économiste de Tournai; le tribunal de commerce de cette ville a prononcé la faillite de M. le baron de Saint-Symphorien, distillateur. — Le passif dépasse deux millions; une seule banque de Mons est engagée pour 30,000 fr.

Hier est venue, devant la 11^e chambre du tribunal de police correctionnelle, de Paris présidée par M. Brunet, la plainte de Mme veuve Carpeaux contre le journal la Liberté. L'avoué célèbre sculpteur avait vu, dans un article publié par la Liberté après la mort de son mari, des allégations de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération; en conséquence, elle avait assigné M. Jules-Toussain, co-gérant du dit-journal, devant la police correctionnelle. Mme veuve Carpeaux, dans sa plainte, demandait la condamnation de M. Toussain, des qualités aux dépens pour tous dommages-intérêts. Le tribunal, faisant droit à la demande, a condamné le défendeur en 2,000 francs d'amende et aux dépens.

La lumière est faite sur la mort des deux jumeaux du hameau du Capereau à Wasquehal. Leurs parents n'habitaient l'endroit que depuis six jours. C'est le docteur Houzet, de l'Auloy, qui a été envoyé par le parquet de Lille pour procéder à l'autopsie. Le docteur a conclu à la mort par asphyxie, soit que l'asphyxie ait été causée par les couvertures trop ramassées sur la tête des enfants, soit par le poids de la mère, couchée avec eux. Le père s'était levé à 6 h. pour se rendre à son travail à Roubaix. La mère paraît devoir seule assumer la responsabilité de ces deux morts, quoique tout son crime soit dans son imprudence. Les deux jumeaux, trouvés morts dans le lit, se nommaient Alphonse et Marie Vanthighem.

Froid intermittent vil pendant les dernières années. Par conséquent pendant deux dernières décades, périodes qui correspondent avec les nuits lunaires, avec les forces décroissantes et avec la résultante faible. L'intensité du rayonnement se produira surtout dans le voisinage des lunestices et de l'apogée. Neige abondante, principalement vers le 8, 9, 12, 19, 27. Points astronomiques groupés. Comme dix espèces de nébulosité précédentes, nous avons après les périodes indiquées ci-dessus. Gros temps sur mer. Nombres sinistres, si on ne prend pas les précautions nécessaires.

Prix de revient des Viandes droites d'octroi compris.

Espèce	1 ^{re} QUAL.			2 ^e QUAL.			3 ^e QUAL.		
	le k ^o	le q ^o	le d ^o	le k ^o	le q ^o	le d ^o	le k ^o	le q ^o	le d ^o
Boeuf	1.70	1.41	1.12	1.50	1.22	0.98	1.30	1.02	0.74
Vache	1.60	1.32	1.04	1.40	1.12	0.84	1.20	0.92	0.64
Taureau	1.90	1.60	1.30	1.70	1.40	1.10	1.50	1.20	0.90
Veau	1.70	1.45	1.15	1.50	1.25	0.95	1.30	1.05	0.75
Mouton	1.70	1.45	1.15	1.50	1.25	0.95	1.30	1.05	0.75
Porc	1.70	1.45	1.15	1.50	1.25	0.95	1.30	1.05	0.75

Roubaix, le 4 Décembre 1875.
Le Maire de Roubaix.
G. DESCAT.

Faits divers
— On nous télégraphie de Marseille, le 4 :
« Depuis hier matin, aucun des trains express venant de Paris n'est arrivé. Ils sont arrêtés à Valence et à Orange par les neiges. Plusieurs régiments travaillant à déblayer la voie, mais la neige continue de tomber. Le paquebot-poste du Levant ne partira pas demain. Il attend les correspondances de Paris et la ligne.

— Depuis trois jours la neige est tombée en grande abondance en Angleterre. Hier matin, il y en avait cinq ou six pouces dans les parcs de Londres et les champs aux alentours de la métropole. Dans la province, les communications ont été interrompues sur différents points, et dans certaines localités la neige avait jusqu'à 1 pied 1/2 de profondeur. Depuis un grand nombre d'années on n'avait vu tomber la neige en si grande quantité avant Noël.

— Les placets du samedi, annonçaient pour hier à la première chambre du tribunal civil, un nouveau procès où le nom de Mme Isabelle de Bourbon, ex-reine d'Espagne, figure comme défenderesse. L'affaire a été appelée, mais remise à huitaine.

— L'affaire de M. Paul de Cassagnac et du *Gascon*, qui était fixée à mardi prochain 7 courant, est renvoyée au 13 décembre.

— M. Anspach, conseiller honoraire à la cour de cassation, est mort dans la journée d'avant-hier.

— L'affaire Marimbaldi vient devant les assises de la Seine, dans la seconde session de décembre. Le jour n'est pas encore définitivement fixé, mais l'affaire sera vraisemblablement jugée du 20 au 30 de ce mois.

— De curieuses expériences viennent d'être faites à Toulon, sous les yeux de l'autorité maritime, sur un morceau de bois provenant d'un cuirassé qui se trouve dans les mêmes conditions que la muraille du *Magenta*. La Liberté rapporte qu'en mettant ce bois en contact avec un brasier, il s'est enflammé immédiatement, en produisant une fumée épaisse et noire. Cette fumée était bien la même que celle qu'on a vue au moment de l'incendie du cuirassé. On se demande donc si, dans ce bois comprimé entre les plaques extérieures et des armatures intérieures, il n'existe pas quelque agent chimique que la science n'a pas encore découvert et qui, en cas d'incendie, peut activer d'une manière rapide la combustion.

— On a vendu avant-hier les chevaux de course de M. Charles Laffitte, connu dans le monde du sport sous le nom du major Fridelin. Tous les amateurs de chevaux assistaient à cette vente, qui devait avoir lieu chez Chéri. On y remarquait MM. Lupin, DeLatre, Finot, André, de Berteux, Ed. Fould, Seillière, Staub, Morau-Chalon, Worms, Quidet, Arthur, Louis de Errazu, du Bos, etc., etc. *Mambrin* a été payé 19,700 fr. par le baron de Seillière; *Shavou*, 14,000 fr. par M. A. Bortoux; *Soudart*, 10,000 fr. par M. Malapert.

Froid et il s'en est suivi que l'air est devenu plus froid. Lefèvre avait, paraît-il, insulté la malice de ses collègues, et c'est ainsi qu'il commença entre les deux individus un véritable duel dans lequel ils se sont servis de outils de leur profession : un maillet et un ciseau de sculpteur.

Quand les gardiens de la paix sont intervenus, ils ont trouvé Lefèvre étendu sur la chaussée et baignant dans son sang.

Il portait à l'arrière du cœur une profonde blessure, faite à l'aide d'une gouge, ciseau à l'usage des sculpteurs. Gérard avait à la tête une large entaille faite à l'aide d'un maillet.

Ce dernier, dont la blessure est mortelle, paraît-il, a été laissé à son domicile. Lefèvre a été transporté à l'hôpital Saint-Antoine.

Cet ouvrier était recherché, paraît-il, par la sûreté, à la suite d'une condamnation prononcée contre lui, par contumace, pour avoir pris part à l'insurrection de la dernière.

— Un grand crime vient d'être commis dans l'arrondissement de Niort, département de Deux-Sèvres. Une vieille femme du village du Poirier, commune de Champeaux, dans le canton de Champdeniers, a été assassinée dans la nuit du 26 au 27 novembre. Cette femme, la veuve Tison, qui habitait seule une maison isolée, avait passé la soirée avec quelques femmes, de ses voisines, qui étaient venues veiller avec elle. Après leur départ, elle avait continué encore quelque temps à filer sa quenouille, et pendant qu'elle se livrait à ce travail, une personne, restée jusqu'à présent inconnue, a pénétré près d'elle et l'a étranglée avec ses mains.

L'assassin a ensuite ouvert, avec effraction, un coffre dans lequel il lui a soustrait une somme d'environ 2,500 fr. et des billets souscrits par des débiteurs.

— Les enseignes sont quelquefois grotesques, il y en a néanmoins d'amateurs. Celle-ci est inscrite à Belleville, au-dessous du nom de Mme Durand, tenant boutique de couleurs, fermée ces jours-ci pour cause de réparations et enfin rouverte avec des cadres, des dorures, indices d'un commerce prospère. L'habile marchande a fait écrire en grosses lettres au-dessus de sa porte : « Elle n'est pas morte, elle dort. »

Le juré récalcitrant
De l'accord unanime de la critique, un des principaux éléments de l'immense succès de *Périsol*, la dernière pièce de M. Sardou, c'est le rôle si neuf au théâtre et si vrai dans la vie pratique, de Périsol, le juré malgré lui, maudissant les exigences de la loi qui l'arrache à la quiétude de son foyer et à l'éducation de ses vers à soie pour l'obliger à venir faire l'œuvre de justicier malgré lui et perdre sur les banquettes de la cour d'assises un temps qui lui lui faut dérober à la société de ses bombyx et à la culture de ses mûriers. Le *Gascon*, qui a eu la bonne fortune d'obtenir de M. Sardou la communication de son manuscrit, lequel ne sera pas livré avant un an à l'impression, a reproduit le portrait pris sur le vif de ce personnage excentrique, lequel aura, pour la presque totalité de nos lecteurs, l'attrait piquant de l'inédit.

Le juré récalcitrant
L'assassin a ensuite ouvert, avec effraction, un coffre dans lequel il lui a soustrait une somme d'environ 2,500 fr. et des billets souscrits par des débiteurs.

— Les enseignes sont quelquefois grotesques, il y en a néanmoins d'amateurs. Celle-ci est inscrite à Belleville, au-dessous du nom de Mme Durand, tenant boutique de couleurs, fermée ces jours-ci pour cause de réparations et enfin rouverte avec des cadres, des dorures, indices d'un commerce prospère. L'habile marchande a fait écrire en grosses lettres au-dessus de sa porte : « Elle n'est pas morte, elle dort. »

Le juré récalcitrant
De l'accord unanime de la critique, un des principaux éléments de l'immense succès de *Périsol*, la dernière pièce de M. Sardou, c'est le rôle si neuf au théâtre et si vrai dans la vie pratique, de Périsol, le juré malgré lui, maudissant les exigences de la loi qui l'arrache à la quiétude de son foyer et à l'éducation de ses vers à soie pour l'obliger à venir faire l'œuvre de justicier malgré lui et perdre sur les banquettes de la cour d'assises un temps qui lui lui faut dérober à la société de ses bombyx et à la culture de ses mûriers. Le *Gascon*, qui a eu la bonne fortune d'obtenir de M. Sardou la communication de son manuscrit, lequel ne sera pas livré avant un an à l'impression, a reproduit le portrait pris sur le vif de ce personnage excentrique, lequel aura, pour la presque totalité de nos lecteurs, l'attrait piquant de l'inédit.

— De curieuses expériences viennent d'être faites à Toulon, sous les yeux de l'autorité maritime, sur un morceau de bois provenant d'un cuirassé qui se trouve dans les mêmes conditions que la muraille du *Magenta*. La Liberté rapporte qu'en mettant ce bois en contact avec un brasier, il s'est enflammé immédiatement, en produisant une fumée épaisse et noire. Cette fumée était bien la même que celle qu'on a vue au moment de l'incendie du cuirassé. On se demande donc si, dans ce bois comprimé entre les plaques extérieures et des armatures intérieures, il n'existe pas quelque agent chimique que la science n'a pas encore découvert et qui, en cas d'incendie, peut activer d'une manière rapide la combustion.

— On a vendu avant-hier les chevaux de course de M. Charles Laffitte, connu dans le monde du sport sous le nom du major Fridelin. Tous les amateurs de chevaux assistaient à cette vente, qui devait avoir lieu chez Chéri. On y remarquait MM. Lupin, DeLatre, Finot, André, de Berteux, Ed. Fould, Seillière, Staub, Morau-Chalon, Worms, Quidet, Arthur, Louis de Errazu, du Bos, etc., etc. *Mambrin* a été payé 19,700 fr. par le baron de Seillière; *Shavou*, 14,000 fr. par M. A. Bortoux; *Soudart*, 10,000 fr. par M. Malapert.

— Les enseignes sont quelquefois grotesques, il y en a néanmoins d'amateurs. Celle-ci est inscrite à Belleville, au-dessous du nom de Mme Durand, tenant boutique de couleurs, fermée ces jours-ci pour cause de réparations et enfin rouverte avec des cadres, des dorures, indices d'un commerce prospère. L'habile marchande a fait écrire en grosses lettres au-dessus de sa porte : « Elle n'est pas morte, elle dort. »

Le juré récalcitrant
De l'accord unanime de la critique, un des principaux éléments de l'immense succès de *Périsol*, la dernière pièce de M. Sardou, c'est le rôle si neuf au théâtre et si vrai dans la vie pratique, de Périsol, le juré malgré lui, maudissant les exigences de la loi qui l'arrache à la quiétude de son foyer et à l'éducation de ses vers à soie pour l'obliger à venir faire l'œuvre de justicier malgré lui et perdre sur les banquettes de la cour d'assises un temps qui lui lui faut dérober à la société de ses bombyx et à la culture de ses mûriers. Le *Gascon*, qui a eu la bonne fortune d'obtenir de M. Sardou la communication de son manuscrit, lequel ne sera pas livré avant un an à l'impression, a reproduit le portrait pris sur le vif de ce personnage excentrique, lequel aura, pour la presque totalité de nos lecteurs, l'attrait piquant de l'inédit.

— De curieuses expériences viennent d'être faites à Toulon, sous les yeux de l'autorité maritime, sur un morceau de bois provenant d'un cuirassé qui se trouve dans les mêmes conditions que la muraille du *Magenta*. La Liberté rapporte qu'en mettant ce bois en contact avec un brasier, il s'est enflammé immédiatement, en produisant une fumée épaisse et noire. Cette fumée était bien la même que celle qu'on a vue au moment de l'incendie du cuirassé. On se demande donc si, dans ce bois comprimé entre les plaques extérieures et des armatures intérieures, il n'existe pas quelque agent chimique que la science n'a pas encore découvert et qui, en cas d'incendie, peut activer d'une manière rapide la combustion.

— On a vendu avant-hier les chevaux de course de M. Charles Laffitte, connu dans le monde du sport sous le nom du major Fridelin. Tous les amateurs de chevaux assistaient à cette vente, qui devait avoir lieu chez Chéri. On y remarquait MM. Lupin, DeLatre, Finot, André, de Berteux, Ed. Fould, Seillière, Staub, Morau-Chalon, Worms, Quidet, Arthur, Louis de Errazu, du Bos, etc., etc. *Mambrin* a été payé 19,700 fr. par le baron de Seillière; *Shavou*, 14,000 fr. par M. A. Bortoux; *Soudart*, 10,000 fr. par M. Malapert.